

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 1-2

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

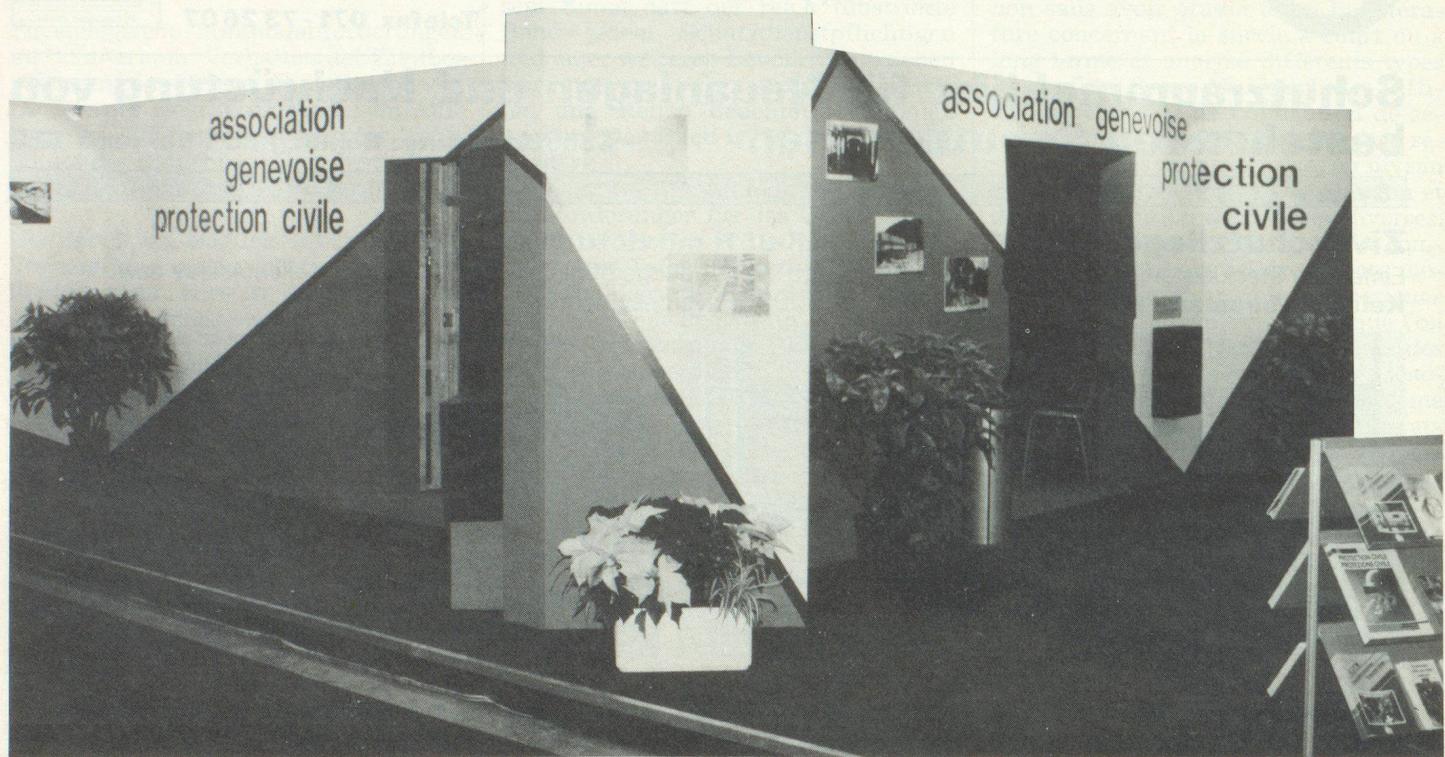
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour la 7^e édition de son stand à la Foire de Genève, l'Association genevoise pour la protection civile avait choisi de traiter deux thèmes:



Rapport sur le stand de l'AGPC

L'intervention de la protection civile en cas de catastrophe

Parmi le grand nombre de sujets pouvant être abordés dans le cadre de ce thème, le choix s'était porté sur la démonstration des points suivants:

- la signification du terme de «catastrophe»
- à quel moment et de quelle manière la protection civile serait appelée à intervenir, conformément au règlement cantonal concernant l'intervention, les secours et l'information lors de sinistres
- les moyens à disposition de la protection civile pour des interventions lors de catastrophes

Une double série de panneaux, exposés aux deux extrémités du stand, illustrait de façon succincte le rôle et la place qui seraient dévolus à la protection civile en cas de catastrophe. Les questions du concours proposé aux visiteurs avaient été inspirées par les indications contenues sur ces panneaux.

Annemarie Wiblé (texte), Pierre Dusan (photos)

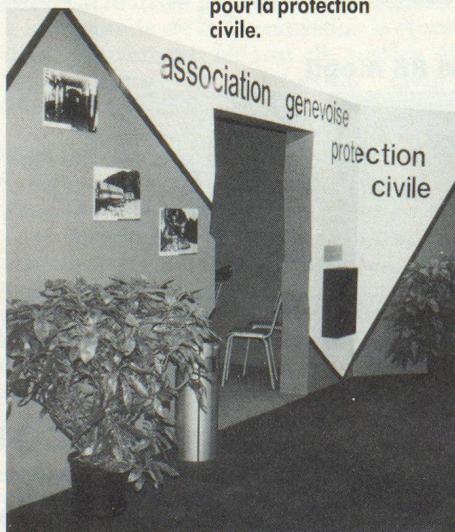
Des photos couleurs, réalisées d'après des diapositives fournis par la protection civile tessinoise, montraient quelques scènes impressionnantes, photographiées lors de récentes inondations au Tessin.

Le matériel d'équipement des abris

L'obligation d'équiper les abris d'ici 1995 impliquait la nécessité de présen-

ter une fois de plus le matériel d'équipement existant actuellement sur le marché. Une cave d'une maison d'habitation, contenant trois couchettes transformées en étagères fut construite à cet effet sur le stand. Devant la cave étaient exposés des cartons contenant des lits et des toilettes à sec, afin que les propriétaires d'abris puissent se rendre compte du volume de ces équipements

L'entrée de l'abri exposé au stand de l'Association genevoise pour la protection civile.



L'abri exposé au stand de l'Association genevoise pour la protection civile permettait aux visiteurs de se familiariser avec les différentes possibilités d'aménager ce local.

sous une forme permettant de les entreposer avant le montage.

Film vidéo

L'Office cantonal vaudois de la protection civile avait aimablement mis à disposition du stand un film présentant les divers aspects de la protection civile.

Bulletin «Spécial Foire de Genève»

Un numéro spécial du bulletin de l'AGPC a été publié à l'occasion de la Foire de Genève, avec un article de M. Hugues Genequand, Directeur du Service cantonal de protection civile, consacré à l'intervention de la protection civile en cas d'urgence. Ce numéro se trouvait à disposition des visiteurs de la Foire.

Concours

Près de 800 personnes ont pris part au concours organisé sur le thème de l'intervention de la protection civile en cas de catastrophe. Les réponses n'étaient pas des plus faciles à trouver et obligaient les visiteurs à lire les séries de panneaux exposées au stand. La majorité des concurrents devait avoir recours à l'aide des personnes de service

sur le stand, ce qui eut pour avantage d'établir un dialogue. Chaque soir, par tirage au sort, un radio-cassette était attribué au gagnant.

Personnel du stand

47 personnes, parmi lesquelles des membres du Service cantonal de la protection civile et du Service de protection civile de la Ville de Genève, se sont relayées pour venir répondre aux visiteurs du stand. Parmi ces aides qui ont travaillé bénévolement, les trois quarts étaient des membres de notre Association.

Qu'ils soient ici vivement remerciés pour les heures de présence qu'ils ont consacrés à cette tâche.

Questions posées par les visiteurs

L'aménagement des abris a suscité les questions les plus fréquentes de la part des visiteurs. Les gens demandent souvent où se trouve leur abri. Les sachets d'eau et la nourriture de survie ont également rencontré l'intérêt de beaucoup de personnes.

Visiteurs

Le nombre de personnes qui se sont arrêtées au stand n'a pas varié par rapport à l'année précédente.

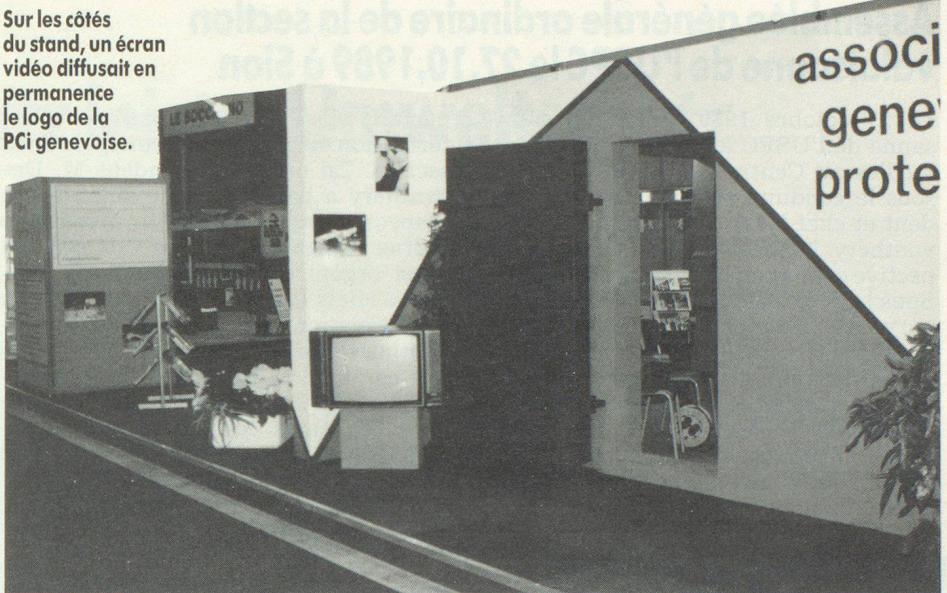
Parmi les visiteurs, signalons Madame Christiane Langenberger, vice-présidente de l'USPC, et M. Moritz Boschung, chef du Service Information de l'Office fédéral de la protection civile. En outre, un très grand nombre de chefs locaux de notre canton a visité l'exposition.

Conclusion

Il ne fait nul doute que la majorité des personnes qui se rendent à la Foire de

**Deux colonnes
recouvertes
d'affiches, informaient
les visiteurs sur
la mission qui serait
celle de la PCI
genevoise lors
d'une catastrophe.**

**Sur les côtés
du stand, un écran
vidéo diffusait en
permanence
le logo de la
PCI genevoise.**



Genève n'y viennent pas dans l'intention de visiter le stand de la protection civile; il est donc extrêmement positif de pouvoir toucher précisément ce public-là, qui ne s'intéresse pas, à priori, à la protection civile.

Par ailleurs, les personnes qui sont venues avec des questions précises concernant l'aménagement de leur abri, ont pu repartir avec des informations utiles. Il demeure donc établi que la qualité de l'information telle qu'elle peut être diffusée par le moyen de ce stand, justifie les efforts considérables consentis par tous ceux qui ont participé à sa réalisation.

Nous terminerons en adressant nos sincères remerciements au Service cantonal de protection civile et au Service de protection civile de la Ville de Genève pour l'aide qu'ils nous ont apporté dans la réalisation de cette exposition.

Nos remerciements vont également à la Direction de la Foire de Genève, qui a toujours manifesté une attitude très ouverte à l'égard de notre Association et de la protection civile. □



Une cave d'un immeuble d'habitation, remplie des objets qu'on y trouve habituellement, offrait matière à réflexion sur la manière d'y entreposer l'équipement d'abri exigé par la loi.



Assemblée générale ordinaire de la section valaisanne de l'USPC le 27.10.1989 à Sion

Le 27 octobre 1989 la section valaisanne de l'USPC a tenu ses assises annuelles au Centre Feu et PCi, à Sion, sous la conduite efficace de son président et chef local de Chalais, M.J. Devanthéry. Un beau tableau de la rétrospective et des perspectives a été brossé. Sous la devise «Plus faire que dire pour parvenir» le rapport annuel de M. Devanthéry a rappelé toutes les actions entreprises durant l'année écoulée. Le bilan des tâches accomplies au cours du dernier exercice est bon, même très bon. Il démontre clairement que l'activité de la section valaisanne est une

parfaite réussite. Comme il se doit, l'information était la tâche principale de la section. En outre le président M. Devanthéry a participé à de nombreuses séances d'information au niveau de l'office fédéral. La section valaisanne a aussi organisé, à la demande de plusieurs chefs locaux, différentes séances d'information avec exposé de M. Devanthéry. En collaboration avec l'Office cantonal PCi une présentation exhaustive en la matière a été élaborée pour les chefs locaux et leurs suppléants lors du rapport annuel cantonal du mois de mai 1989. Après échange de

correspondance avec le chef du département de justice et police, ce dernier a chargé l'OCPC d'organiser une réunion de travail, qui a eu lieu le 13 octobre 1989. Il en est ressorti la décision de collaborer à une série de tâches tendant à activer l'information en matière PCi. Un vaste programme de travail attend la section valaisanne pour le nouvel exercice, pour lequel il faut d'abord fixer les priorités et veiller à la réalisation des objectifs. A cet effet, il sera nécessaire de recourir à des disponibilités financières plus importantes que celles investies jusqu'à ce jour par la section valaisanne seule. Les espoirs d'une contribution cantonale plus importante sont grands, car pour notre section, comme en général, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer l'image de marque de notre PCi.

Lors de son discours présidentiel, M. Devanthéry a en outre présenté sa démission et cela, après 16 ans de travail passionnant au sein du comité, dont il a assumé durant 8 années la présidence. Le président sortant ne manqua pas de remercier toutes les personnes qui l'ont soutenu tout au long de son mandat et formula l'espérance que le changement favorisera le dynamisme au sein de la nouvelle équipe dirigeante de la section valaisanne.

M. Devanthéry présenta ses vœux les meilleurs pour le futur à la section valaisanne. Avec un brin d'émotion et un ton très magistral, il fit encore quelques réflexions et donna des conseils à la nouvelle équipe dirigeante.

Les comptes 88-89 présentent un léger bénéfice, donc une situation saine. Le nouveau comité a été élu et acclamé par des applaudissements nourris, et M. Devanthéry s'est vu décerner le titre de président d'honneur.

La composition du nouveau comité est la suivante: M. Daniel Comte, chef local de Monthey et nouveau président, M. Emerich Venetz, ingénieur de Naters, M. J.-Michel Gaspoz, chef local de Veyras, M. Joseph Zumofen, chef local de Randogne, M. Pierre-Paul Robyr, chef local de Chermignon, Mme Chantal Maillard, secrétaire à Martigny, ainsi qu'un septième membre encore à désigner.

Après la partie administrative M. Eric Mabillard, professeur au collège de Sion, a présenté un brillant exposé sur les aspects des tremblements de terre en Suisse et leurs conséquences.

Il convient de souligner encore la présence du Conseiller d'Etat R. Gertschen, qui a ouvert l'assemblée par un excellent tour d'horizon de la PCi du canton du Valais.

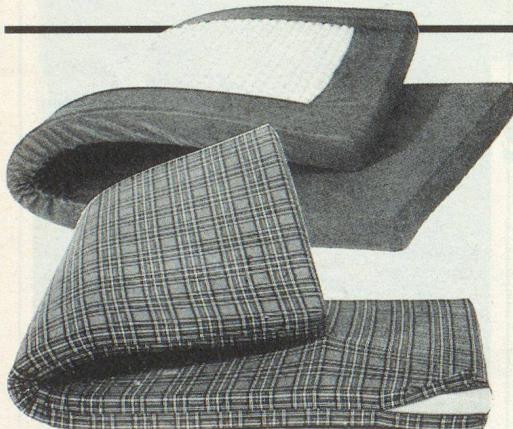
Après un apéritif offert par la section valaisanne, les participants à cette assemblée générale 89 ont été conviés à rejoindre le comité et invités au Restaurant de la Patinoire pour terminer la soirée dans la gaîté et la bonne humeur.

Pour l'USPC: M. Matile

ARTLUX

Grenzsteinweg 620, 5745 Safenwil

Telefon 062/971568



Zivilschutz-Artikel

Schutzraum-Matratzen

Grösse: 190x70x8 cm,
mit/ohne Noppen, RG 25,
Nylsuisse-Sanitas-Schottenüberzug,
unten offen, Bändelverschluss, feldgrau/blau.
Auf Wunsch Reissverschluss.
Spezialgrössen auf Anfrage.

Kopfkissen

Grösse: 40x50 cm
Füllung: Schaumstoff-Flocken
Fassung: Jersey-Stoff/Baumwolle

Kopfkissenbezüge

Grösse: 40x50 cm, mit Taschenverschluss,
Baumwoll-Kölsch,
rot-weiss, blau-weiss, braun-weiss

Woldecken Camion-Artlux

Grösse: 150x200 cm
58% Wolle/42% Acryl, metinert,
mit blauem Band eingefasst.

Woldecken Lori-Artlux

Grösse: 150x200 cm
60% Wolle/40% andere Fasern, metinert,
mit blauem Band eingefasst

Schutzraum-Schlafsäcke

Grösse 210x75 cm
Polyamid, Rundum-Reissverschluss,
auch als Steppdecke verwendbar,
mottensicher, sep. waschbare Einlage,
100% Baumwolle, mit Nylon-Packsack.